

COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 17 mars 2023

Délibération 2023_03_10

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal

Le dix-sept mars deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du dix deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 16 (pour 25 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Rémy ORHON (3 voix) ; Mme Annabelle GARAND (2 voix), suppléante de M. Joseph DAVID ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Jean CHARRIER (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix).

Absents représentés : 4 (pour 10 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Rémy ORHON ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Absents excusés :

M. Jacques ROBERT ; M. Pierrick GUÉGAN.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Céline OLLINGER (Chargée de communication).

Nombre de votants : 20 (dont 4 pouvoirs) pour un total de 35 voix.

Secrétaire de séance : M. Jacques MONCORGER.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif syndical de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le trésorier départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du budget syndical de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le trésorier départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Vertou, le 17 mars 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

